



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE**  
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -  
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 9 FEVRIER 2017

### 2017-07 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 9 février, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 3 février 2017, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 14  
Votants : 16

#### Titulaires présents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson,  
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

#### Titulaires absents :

Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain (excusé)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (excusé)  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

#### Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

#### Délégués suppléants présents

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

#### Départ en cours de séance

Monsieur Bernard LEBEAU, avant l'examen du projet de délibération 2017-01  
Monsieur Patrick BERTIN, avant l'examen du projet de délibération 2017-02

Secrétaire de séance : Philippe MENUET

Affichage le 10 février 2017

## **2017-07** MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Les carrières des fonctionnaires de catégorie A et C de la fonction publique territoriale ont été réorganisées.

Le tableau des effectifs du SYDELA doit donc être modifié en conséquence afin de prendre en compte les évolutions de la réglementation en matière d'organisation des cadres d'emplois.

Ce tableau est annexé à la présente délibération.

Le Comité décide à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs du SYDELA tel qu'il lui a été présenté afin de prendre en compte les évolutions de la réglementation en matière d'organisation des cadres d'emplois.

Le Président,  
Bernard CLOUET

